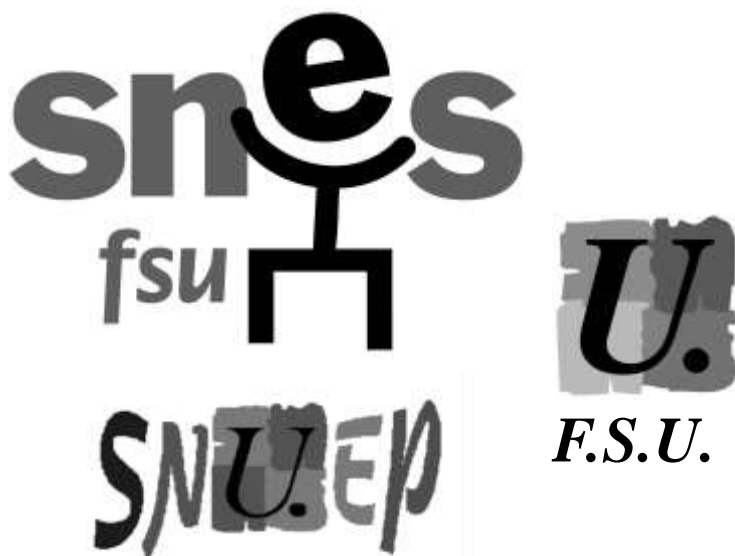


CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION

ACADEMIE DE BESANÇON

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Liste présentée par



SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,
SNUEP – Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel,
syndicats de la **FSU** – Fédération Syndicale Unitaire

8 titulaires, 8 suppléants

Hors classe des conseillers principaux d'éducation

1. **Mme JOLY Chantal** - Lycée Lumière - Luxeuil-les-Bains - (70)
2. **M. DELCOURT Jean- Marc** - Lycée J. Michel - Lons-le-Saunier - (39)

Classe normale des conseillers principaux d'éducation

1. **M. LAINE Christian** - Collège J. Jaurès - Saint-Vit - (25)
2. **Mme KATTOUM Nesrine** - ZR Besançon - Gray - Collège Diderot - Besançon - (25)
3. **M. PEDRETTI Laurent** - LP Tristan Bernard - Besançon - (25)
4. **Mme REYMOND Florence** - Collège Aigremont - Roulans - (25)
5. **M. MISCHI Dominique** - Lycée le Grand Chênois - Montbéliard - (25)
6. **Mme VERMOT-DESROCHES Roberte** - ZR Besançon - Gray - Lycée J. Haag - Besançon - (25)
7. **M. GAUTHIER Emmanuel** - Collège L. Aubrac - Morvillars - (90)
8. **Mme LYET Charlotte** - ZR Lons-le-Saunier - Saint-Claude - Collège du Parc - Bletterans - (39)
9. **Mme DEBLAERE Stéphanie** - ZR Besançon - Gray - LP Tristan Bernard - Besançon - (25)
10. **M. MAUCHAMP Olivier** - Collège L. Aubrac - Doubs - (25)
11. **Mme BESANÇON Émilie** - Lycée R. Follereau - Belfort - (90)
12. **Mme RAICHON Corinne** - Collège V. Considérant - Salins-les-Bains - (39)
13. **M. OURIACHI Ali** - Collège A. Boulloche - Bart - (25)
14. **Mme RENOU Aline** - Lycée A. Cournot - Gray - (70)

Reconnaître et revaloriser notre métier

Faire respecter nos droits et nos statuts

VOTEZ



CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

Le SNES et le SNUEP, syndicats de la FSU,
agissent pour une véritable revalorisation de notre métier dans toutes ses dimensions.

Discussion ministérielle sur les missions : des avancées à consolider

Nous avons combattu les tentatives de redéfinition du métier vers des dimensions managériales et obtenu une meilleure reconnaissance de celui-ci par un référentiel de compétences professionnelles. L'actualisation de la circulaire de missions doit concrétiser cette avancée.

Nous portons une conception éducative innovante et humaniste :

- un métier centré sur le suivi en équipe des élèves et exercé dans des vies scolaires renforcées et stabilisées, contribuant à la réussite et à l'épanouissement des élèves,
- le refus des dérives managériales et des transferts de tâches,

- un CPE qui n'est ni membre de l'équipe de direction, ni membre de droit du Conseil d'Administration.

Cela nécessite des équipes d'AED étoffées, au statut amélioré et compatible avec la poursuite d'études.

De meilleures conditions d'exercice : alléger la charge de travail !

Nous revendiquons le respect des 35 h hebdomadaires toutes activités confondues, la suppression de la semaine de petites vacances et la reconnaissance des dépassements horaires par récupération ou rémunération.

L'augmentation du nombre de postes au concours que nous avons obtenue ne suffit pas à satisfaire nos revendications : un CPE pour 250 élèves, la reconstitution du potentiel de remplacement et l'amélioration de la fluidité du mouvement.

Nous revendiquons une entrée progressive dans le métier articulant maîtrise des savoirs universitaires et professionnels ainsi qu'une formation continue permettant de répondre à la complexité et aux évolutions du métier.

Contrairement à d'autres organisations nous nous opposons catégoriquement à la mise en place de la carte cible qui entraînerait un redéploiement des postes et l'implantation de 1/2 postes définitifs (23 établissements concernés). Cette perspective amputerait les vies scolaires existantes sans créer un véritable suivi éducatif ailleurs ; dans les collèges sans CPE, c'est de créations de postes dont nous avons besoin !

Une revalorisation des salaires et des perspectives pour nos carrières

Nous revendiquons une amélioration globale de la carrière. Nous avons obtenu : plus de promotions à la hors-classe, en faisant ainsi un débouché de carrière pour tous et l'alignement de l'indemnité forfaitaire des CPE sur l'ISOE des enseignants à compter de 2015. Nous revendiquons une évolution carrière de type « agrégation » ainsi qu'une évaluation conseil par un corps d'inspection spécifique issu de la profession.

Voter pour le SNES et le SNUEP, syndicats de la FSU, majoritaires dans la profession, c'est :

- être représenté au sein des CAP par des élus travaillant à vos côtés, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;
- donner plus de force à des syndicats attachés à l'unité et la cohérence du second degré, fortement implantés dans les établissements, soucieux de défendre l'intérêt de chacun et de faire évoluer le système éducatif dans le respect des missions et statuts des personnels.

Ces orientations sont défendues également dans les comités techniques par la FSU, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction Publique, présente dans tous les débats qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation.